

LA PAROLE SNU'TILE EN DIRECT DES DP DU 12 JUILLET 2018

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL SNU POUR LA REUNION du 12 Juillet 2018

Question 1 : AIJ

Suite à la question 7 du SNU du mois dernier, nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse de la DR ; Nous avons eu des remontées de plusieurs agences dans lesquelles des collègues souhaiteraient aussi mettre leurs compétences au service de cet accompagnement.

Il était prévu que la durée maximale de cette mission serait de 24 mois, or pour certains-es nous les avons dépassés depuis longtemps.

Ce manque de transparence a des conséquences sur les collègues qui ne sont pas anodines

Il est aussi inadmissible que les renouvellements des agents-es en AIJ se fassent par un mail aux DAPE leur demandant leur position dans un délai de 3 jours.

Les DP SNU demandent qu'il y ait un appel à candidature pour le renouvellement des agents-es en AIJ, ce qui devrait avoir lieu au dernier trimestre 2018.

Cela contribuera à une amélioration de la QVT .

Réponse de la DR : La DR est d'accord sur le fait que la communication sur les missions devra se faire dans des délais suffisants pour que les agents-es intéressés-es puissent faire part de leur candidature à leur ELD

La position du SNU : nous serons vigilantes sur le respect de cet engagement. Et nous ne manquerons pas de le rappeler si la direction manifeste des signes d'amnésie.

Question 2 : Télétravail

Suite à la question 4 de Juin 2018 du SNU, le document fourni par la DR est incomplet :

Nous vous rappelons ce qui était demandé :

- Quelle était la cible ?
- Combien d'agents-es ont fait une demande ?
 - o Pour la DR
 - o Pour les DT
 - o Par agence
- Quels ont été les motifs de refus
- Combien d'agents-es ont été renouvelés-es, combien ne l'ont pas été
-

Nous avons eu les chiffres concernant la DR et les DT.

Nous souhaitons que cela soit agence par agence.

De plus, les motifs de refus ne sont pas spécifiés.

Beaucoup de collègues n'ayant pas été renouvelés, et d'autres pas acceptés, le vivent très mal, d'autant plus qu'il y a parfois le sentiment que certains-es peuvent s'« auto-accepter » leur télétravail.

Encore une fois, les DP SNU demandent qu'il y ait une vraie transparence et communication sur les motifs d'acceptation/refus du télétravail.

Il faudrait peut-être aussi que la DR réfléchisse à des critères de priorités pour des demandes de télétravail.

Réponse de la DR : Le tableau sera fourni avec les réponses

Question 3 : neutralité des agents-es

Même si la DR ne semble pas s'offusquer de la visite de Monsieur Castaner dans les locaux d'une agence de la région CVL alors qu'il n'est pas un élu mais un secrétaire général de parti politique, nous avons appris qu'une collègue faisait de la propagande sur son lieu de travail et auprès des demandeurs d'emploi.

Les DP SNU demandent que la Direction fasse un rappel sur les règles de neutralité qui s'appliquent à tout-e agent-e du service public.

Réponse de la DR : La DR va faire un rappel général mais pense qu'il y a un risque que la personne incriminée ne se sente pas concernée et demande que l'on communique le nom

La position du SNU : les DP SNU restent vigilantes sur le respect de la neutralité qui est un fondement du service public. Nous espérons toutefois que la DR saura aussi respecter cette obligation. Nous n'avons pas communiqué le nom de la collègue mais laissé à charge de la DR de mener son enquête.

Question 4 : Equipe CRE

Il a été dit en instance (CE) que les agents-es ayant une restriction médicale ne leur permettant pas de faire de l'accueil, se verraient proposer de rejoindre les équipes CRE.

Cela crée du stress sur le réseau.

Les agents-es ayant une RQTH ou une restriction se sentent stigmatisés-es alors qu'ils assurent des GPF/3949/ESI/Info coll/correspondance de formations ou d'organismes.....

Les DP SNU demandent que la DR précise ce qu'elle entend par « ne plus faire d'accueil » :

- S'agit-il de l'accueil en zone de libre accès ?
- S'agit-il de l'accueil dans le sens contact avec le demandeur d'emploi ?

Réponse de la DR : le dossier du CRE sera étudié au CE. Aucune réponse ne peut être donnée à ce jour

Question 5 : Equipe CRE

Les agents-es qui vont rejoindre les équipes CRE (Tours et Orléans) vont partir de leurs sites avec leur poste. Cela veut dire qu'ils ne seront pas remplacés.

Cela veut dire que 10 agents-es du Loiret (et très vraisemblablement d'Orléans) et 5 de Tours vont voir leurs portefeuilles répartis sur les collègues restants.

Cela va devenir encore plus insupportable vu la taille des portefeuilles actuels

Les DP SNU demandent que la Direction fasse un vrai travail sur les charges/ressources afin qu'il n'y ait pas une plus grande dégradation des conditions de travail.

Réponse de la DR : le dossier du CRE sera étudié au CE. Aucune réponse ne peut être donnée à ce jour

Question 6 : Equipe CRE

L'augmentation de l'équipe CRE, qui passe de 7 agents et 1 chef de service à 21 agents-es avec un chef de service et 1 RRA semble tout à fait sous-dimensionnée en ce qui concerne l'encadrement. Les DP SNU demandent que la DR mette en place un encadrement au sein de l'équipe CRE qui sécurise notamment en cas de congés, maladie, formation...

Réponse de la DR : le dossier du CRE sera étudié au CE. Aucune réponse ne peut être donnée à ce jour

Question 7 : Equipe CRE

Les collègues de l'équipe CRE nous ont fait remonter leur inquiétude concernant les locaux dans lesquels ils travaillent. Ils souhaitent être rapidement rassurés sur l'évolution de ceux-ci dans le cadre de l'arrivée de leurs futurs collègues.

Les DP SNU demandent qu'une réunion soit prévue pour présenter à l'équipe CRE actuelle les évolutions à venir et le rétro-planning

Réponse de la DR : le dossier du CRE sera étudié au CE. Aucune réponse ne peut être donnée à ce jour

La position du SNU sur le Dossier CRE : Nous resterons vigilantes sur ce dossier sensible qui génère beaucoup de stress auprès des collègues

Question 8 : profil compétences

Depuis la nouvelle version informatique, les agents-es en ESI et GPF se trouvent en difficulté . Malgré les alertes faites par le SNU sur la non anticipation de l'augmentation du temps nécessaire pour les mises à jour des dossiers des DE, aucune disposition n'a été prise (maintien de 4 ESI au lieu des 3 demandés par le SNU)

Conséquences : les collègues sont stressés et avouent qu'ils remplissent les dossiers de façon tout à fait imparfaite, comme souvent cela se faisait aussi pour les diagnostiques ;

LES DP SNU demandent une nouvelle fois que la Direction prenne en compte la réalité de l'augmentation du temps nécessaire pour travailler sur les dossiers, induit par cette nouvelle version informatique.

Réponse de la DR : la DR propose de renvoyer les DE pour lesquels le profil « compétences » n'a pas pu être finalisé, sur des ateliers « approches compétences », de donner un autre rdv avec un conseiller ou de confier cette tâches aux services civiques

Le point de vue du SNU : comme d'habitude minimise les impacts sur le quotidien des agents-es.. Dire qu'il faut donner un 2ème rdv ! pour qui ? dans quels délais ? et les collègues qui sont en suivi et guidé, comment vont-ils trouver le temps nécessaire ? Faire basculer cette charge sur nos jeunes en contrat civique n'est pas non plus la solution : ce travail relève de la compétence du/de la conseiller-ère car cela aura une incidence sur la cohérence du dossier.

Les DP SNU continuent de se battre contre les risques accrus de fracture digitale pour les DE et contre la dégradation de nos conditions de réception du public.

Question 9 : ORE

Depuis la nouvelle version, dans « activités et pilotage », une nouvelle alerte est apparue : la validation de l'offre raisonnable d'emploi

Pour avoir pris au hasard 3 portefeuilles, chacun dans une modalité, cela va de 45 (en renforcé), à 126 en guidé et 214 en Suivi.

Comment les gérer alors que les suivis notamment, ne sont pas censés être reçus en entretien.

La validation sans voir les DE est aussi compliquée : cela prend du temps et pose parfois question sur ce que souhaite vraiment le DE.

Les DP SNU demandent à la DR de ne pas mettre la pression sur agents-es concernant cette nouvelle alerte et ni sur les ELD d'ailleurs.

Réponse de la DR : les alertes sur les ORE ne sont qu'indicatives et il n'y a pas d'attendus à ce niveau. Les validations se feront au fil de l'eau lors des contacts avec les conseillers-ères.

Le point de vue du SNU : nous restons attentives à ce que cet engagement soit tenu. Si des pressions sont exercées par vos ELD sur ce sujet, n'hésitez pas à nous les faire remonter.

syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr

Aurore Gauthier-Lory/Valérie Quillon

PROCHAINE RÉUNION DP LE 17 AOUT 2018